

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAC 727 - DDCT** Contrat territoire-lecture entre l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France - Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris - avenant d'extension.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2331-2 L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant d'extension du contrat territoire-lecture entre l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France – Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris et de solliciter, auprès de l'Etat – Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles – l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de cet avenant au Contrat territoire-lecture ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer un avenant d'extension au contrat territoire-lecture triennal entre l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France – Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée solliciter, auprès de l'Etat – Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles – l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de cet avenant au contrat territoire-lecture pluriannuel, versé en une seule fois, au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La recette correspondante, estimée à 300 000 euros, sera constatée sur la nature 74718, rubrique 933 sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**